

**Complément d'avis n° 2021/01-02  
relatif à l'accréditation de  
l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire  
de Bretagne atlantique de l'Université de Brest  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Rapport suite à injonction** demandé dans l'avis n°2021/01-02 concernant l'apprentissage de l'anglais pour assurer l'atteinte en dernière année au plus tard du niveau B2 pour tous les apprenants.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'Université de Brest ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth LAVIGNE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,  
Elisabeth CREPON